

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal d'Antony TARIFICATIONS Année scolaire 2023-2024

**POUR TOUT ABANDON AU DELÀ DES VACANCES DE LA TOUSSAINT,
LES COTISATIONS SERONT DUES POUR L'ANNÉE COMPLÈTE.**

Attention, en raison du passage au territoire Vallée Sud - Grand Paris, les élèves habitants de Verrières-le-Buisson et de Wissous qui pratiquaient leur cursus au conservatoire au 1^{er} janvier 2016 continuent de bénéficier d'un tarif territoire. Pour les nouveaux inscrits, le tarif hors territoire s'applique.

Rappel des villes constitutives du territoire Vallée Sud - Grand Paris :

Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine/Sceaux, Châtenay-Malabry, Chatillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge.

• INITIATION MUSIQUE OU DANSE

Tarif minimum Territoire Vallée Sud	70 €
Tarif maximum Territoire Vallée Sud	360 €
Tarif Hors Territoire	460 €
Taux d'effort appliqué au quotient familial (revenu par part)	0,94%

• CURSUS MUSIQUE

Cursus diplômant musique

Le cursus diplômant musique comprend :

- la pratique d'un instrument ou chant lyrique
- la formation musicale
- la pratique d'une activité d'ensemble ou d'une activité complémentaire

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Tarif min. Territoire Vallée Sud	140 €	170 €	200 €
Tarif max. Territoire Vallée Sud	790 €	820 €	850 €
Tarif Hors Territoire	940 €	970 €	1000 €
Taux d'effort appliqué au quotient familial (revenu par part)	2,06%	2,22%	2,39%

Pratique d'une seconde activité d'ensemble dans le cadre du cursus diplômant musique :

Seconde activité d'ensemble dans le cadre d'un cursus diplômant	51.60 €
---	---------

Location d'instruments (destinée en priorité aux débutants) :

- 34 € par trimestre pour les instruments d'une valeur inférieure à 455 €
- 52,60 € par trimestre pour les instruments d'une valeur comprise entre 455 € et 1525 €
- 74,40 € par trimestre pour les instruments d'une valeur supérieure à 1525 €.

• CURSUS DANSE

Cursus diplômant danse (classique)

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Tarif min. Territoire Vallée Sud	120 €	150 €	180 €
Tarif max. Territoire Vallée Sud	710 €	740 €	770 €
Tarif Hors Territoire	860 €	890 €	920 €
Taux d'effort appliqué au quotient familial (revenu par part)	1,83%	2,00%	2,17%

Cursus non diplômé danse (jazz – contemporain – classique adultes)

Le cursus non diplômé danse comprend 1 cours par semaine.

	N1	N2	N3
Tarif min. Territoire Vallée Sud	100 €	130 €	160 €
Tarif max. Territoire Vallée Sud	410 €	430 €	460 €
Tarif Hors Territoire	510 €	530 €	560 €
Taux d'effort appliqué au quotient familial (revenu par part)	1,06%	1,22%	1,39%

• ART DRAMATIQUE TOUS NIVEAUX

Tarif Territoire Vallée Sud	268, 40 €
Tarif Hors Territoire	402, 90 €

• FORAITS ANNUELS POUR ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Tarifs applicables aux élèves ne pratiquant pas de cursus

Activités spécifiques seules :

	TARIF Territoire Vallée Sud	TARIF Hors Territoire
Formation musicale	165,10 €	330,30 €
Formation musicale jazz	165,10 €	330,30 €
Analyse	227,05 €	454,20 €
Histoire de la musique	227,05 €	454,20 €
Culture musicale	227,05 €	454,20 €

Activités d'ensemble seules :

	TARIF Territoire Vallée Sud	TARIF Hors Territoire
Musique de chambre	165,10 €	227,05 €
Ensemble jazz	165,10 €	227,05 €
Orchestre	103,20 €	154,80 €
Ensemble instrumental	103,20 €	154,80 €
Ensemble vocal	103,20 €	154,80 €
Maitrise	103,20 €	154,80 €
Chœur d'enfants	103,20 €	154,80 €
Chœur adultes	154,80 €	229, 50 €

Pratique instrumentale seule et chant lyrique seul :

	TARIF Territoire Vallée Sud	TARIF Hors Territoire
Chant lyrique seul	619,30 €	774,20 €
Pratique instrumentale seule	619,30 €	774,20 €

Ajustements pratiqués sur les tarifs

Lorsque plusieurs élèves rattachés à un même foyer fiscal sont inscrits au conservatoire, les règles suivantes s'appliquent sur le montant total de la cotisation :

- ❖ 15% d'abattement sur les familles ayant 3 inscrits,
- ❖ 20% d'abattement sur les familles ayant 4 inscrits,
- ❖ 25% d'abattement sur les familles ayant 5 inscrits,
- ❖ 30% d'abattement sur les familles à partir de 6 inscrits.

Si un élève suit un double cursus (musique + danse / musique + théâtre / danse + théâtre), il bénéficie d'un abattement de 10%.

Les élèves qui participent à l'harmonie municipale de la ville d'Antony ou à la batterie-fanfare bénéficient de la gratuité pour leur activité ou cursus principal au conservatoire.

Toute activité complémentaire sera tarifiée selon le barème en vigueur.

Ces dispositions ne sont pas cumulatives.